

Informations pratiques, liens utiles et informations à destination des Administrés

Un site internet dédié : <https://www.iserefibre.fr/> (THD38)

- ✓ **Test d'éligibilité :**
 - Offres entreprises (FTTE) : <https://www.iserefibre.fr/test-deligibilite-pro>
 - Offres particuliers (FTTH) : <https://www.iserefibre.fr/test-deligibilite>
- ✓ **Déclarer une nouvelle construction** : <https://www.iserefibre.fr>, lien « **Déclarer une nouvelle construction** » en haut à droite
- ✓ **Déclarer des dommages réseaux** : <https://www.iserefibre.fr>, lien « **Déclarer un Dommage réseau** » en haut à droite
- ✓ **Conventionnement - collectifs existants** : <https://www.iserefibre.fr/copropriete-syndic>
- ✓ **Promotion immobilière - nouveaux programmes** : <https://www.iserefibre.fr/promoteurs-amenageurs>
- ✓ **FAQ** : <https://www.iserefibre.fr/une-question>

En cas panne, le premier interlocuteur reste le Fournisseur d'Accès à Internet

THD38 est un opérateur d'infrastructure et ne peut déclencher de SAV et d'intervention que sur demande des opérateurs commerciaux.
Les usagers doivent donc, avant toute chose, contacter le Service Clients de leur F.A.I.

Si l'objet de la sollicitation ne concerne ni la souscription d'un abonnement, ni une panne

L'usager peut contacter THD38 après avoir consulté la Foire Aux Questions

- Numéro vert : **0 806 000 354**
- Formulaire de contact : <https://www.iserefibre.fr/une-question>

